



# À Tous PNC

## AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

✉ [navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)

octobre 2013

## HONI SOIT QUI MAL Y PENSE

**NOUS NE  
LAISSERONS PAS  
TOMBER NOS  
COLLÈGUES DES  
BASES PROVINCES**

### HISTORIQUE !

**DES PNC AF  
AU  
MINIMUM  
LÉGAL**

**UN CHAPITRE  
BASES PROVINCE  
DOIT  
ÊTRE NÉGOCIÉ  
DE FAÇON  
URGENTE**

Bien loin de nous l'idée de donner des leçons à qui que ce soit, sinon à la Direction.

La devise de la perfide Albion peut nous laisser imaginer tout un tas de scénarii sur la volonté ou non d'affaiblir les Bases Province, voire de les fermer.

Il faut cependant faire un constat très simple : en jugeant non applicable au PNC base province la note de service de la Direction et en se déclarant incompetent pour dire si le chapitre G (*Règles d'utilisation MC de l'ACG*) devait s'appliquer, la cour d'appel de Paris, met 700 PNC dans une situation des plus inconfortable. C'est le moins que l'on puisse dire.

Rappelons-nous, en juillet 2011, nous avons abouti à la rédaction d'un accord base province qui, certes, n'était pas parfait, (*qui en connaît ?*) mais dont la philosophie était d'échanger des normes de travail plus productives que celles du MC, contre plus de repos et plus d'argent garanti (*Salaires +6,5%, Jours Off +22%*). Nous avons trouvé pour notre part un équilibre dans cet échange. Il avait surtout l'avantage de pouvoir être intégré à l'accord collectif PNC et donc d'appliquer à nos collègues base province les

chapitres qui ont, somme toute, quelque importance : Carrière, Congés, Temps Alterné, Couverture Sociale.

L'accord n'a pu être mis en application puisque notre seule signature ne recueillait pas les 30% nécessaire à sa validité légale.

L'entreprise a fait le choix de transposer ces règles dans une note de Direction et malgré ce que certains disent, nous avons tous fait le constat que 700 PNC se sont portés volontaires pour participer à l'aventure des bases province.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui définit les règles d'utilisation de nos collègues des bases province ?

Rien pourrait-on penser...

### ET BIEN NON... OUF ?

Il reste le Code de l'Aviation Civile et les EU-OPS (*IR-OPS*)...

Perfidie synd..., pardon, patronale, qui peut le dire ?

De fait, Air France devient une des rares compagnies aériennes françaises à accéder au Nirvana des Patrons :

### LE MINIMUM LÉGAL.

Certains en ont rêvé, d'autres l'ont fait.

### Quelques exemples :

**Article D422-2** du Code de l'Aviation Civile

*Temps d'arrêt périodiques :*

*Indépendamment des temps d'arrêt qui suivent obligatoirement les périodes de vol, le personnel navigant bénéficie à sa base d'affectation :*

*a) D'au moins un temps d'arrêt par semaine dont la durée ne peut être inférieure à 36 heures consécutives s'il est affecté aux petits et moyens parcours.*

**L'EU-OPS** prévoit :

*L'exploitant s'assure que le repos minimal accordé conformément aux dispositions ci-dessus est porté périodiquement à un temps de repos hebdomadaire de 36 heures comprenant deux nuits locales, de sorte qu'il ne s'écoule pas plus de 168 heures entre la fin d'un temps de repos hebdomadaire et le début du suivant.*

**L'EU-OPS** encore :

*Le TSV quotidien maximal est de 13 heures.*

mais, **L'EU-OPS** corrige :

*Le TSV quotidien maximal peut être prolongé d'une heure au maximum.*

....

## ÇA A L'AIR CHOUETTE !

Plus d'entraves, ou si peu, le pied quoi ! Mais « HONI SOIT QUI MAL Y PENSE ! »

Pour sortir de cette situation scabreuse, il n'y a plus qu'un seul moyen : se mettre à la table des négociations. Nous avons demandé l'ouverture d'une négociation le jour même du résultat du référendé.

C'est désormais un point incontournable de nos revendications. La difficulté est maintenant de convaincre l'un des deux autres syndicats représentatifs.

Personne ne maîtrise l'appréciation des juges, les erreurs sont toujours possibles, mais les changements de cap sont quelque fois nécessaires quand il s'agit de sauver le collectif. De plus, nous ne pouvons croire que ces syndicats laissent tomber les PNC Bases Provinces. Nous voulons croire qu'il s'agit d'une habile stratégie.

Elle nous a échappée en 2011, nous échappe toujours, mais bon, "chaque tête chaque esprit".

**Nous exigeons qu'un chapitre base province soit rapidement négocié et annexé par avenant à l'accord collectif PNC et nous sommes d'ores et déjà prêts à féliciter le ou les syndicats stratèges qui ne manqueront pas d'obtenir mieux qu'en 2011.**

ADHÉSION UNAC



3, place de Londres

95727 Roissy cdg cedex



Matricule



*L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.*